



Montreuil, le 22 janvier 2026

PSC dans la FPH : 4^{ème} réunion de négociation, le ministère joue la montre !

À ce jour, tout tend à démontrer que le ministère met tout en place pour ne pas obtenir un accord majoritaire.

En effet, depuis le 15 décembre, nous en serons à une dizaine d'heures de réunions entre les organisations syndicales, la DGOS et la DGAFP sur l'extension des soins gratuits et l'instauration d'une PSC dans la fonction publique hospitalière. À ce stade des discussions, nous n'avons pas commencé les négociations concrètes.

Lors de la réunion du 21 janvier, les discussions se sont enlisées autour d'un accord de méthode (encadrant les négociations) transmis par le ministère le 20 janvier. La demande initiale était la refonte de la lettre de cadrage signée par les 3 ministères que sont : le ministère de la Santé, celui de la Fonction Publique et celui des Finances.

Toujours aucune information du ministère sur les études d'impacts financiers, un appel d'offre pour avoir l'aide d'un cabinet d'experts qui n'a été finalisé que vendredi dernier et un calendrier toujours bien trop serré pour une négociation si importante. Il reste à ce jour 5 réunions programmées. Dans ces conditions il paraît illusoire de pouvoir négocier un accord favorable aux salarié-e-s, aux ayant-e-s droits et aux retraité-e-s.

Décidemment, depuis la parution de l'ordonnance relative à l'instauration d'une protection sociale complémentaire parue le 17 février 2021, que de temps perdu par notre ministère de tutelle. Il est intéressant de rappeler que les négociations dans la fonction publique d'État et Territoriale ont duré 18 mois pour un résultat plus que mitigé !

Un mépris de plus pour les agent-e-s de l'Hospitalière !

Si La CGT porte le fait qu'il est urgent de créer de nouveaux droits pour couvrir les frais de santé des personnel-le-s hospitaliers, qui sont les derniers travailleur-euse-s de ce pays à ne pas bénéficier d'une prise en charge employeur pour une protection sociale complémentaire, nous n'accepterons pas de bâcler ce dossier.

La CGT tient aussi à rappeler le piège du développement des Protections Sociales Complémentaires en lieu et place du développement de la Sécurité Sociale vers une prise en charge à 100 %. Cette marche en avant favorise le développement du secteur lucratif qui pourtant coûte plus cher ne serait-ce qu'au regard des frais de gestion qui explosent. Ainsi, l'extension du droit existant dénommé les « *soins gratuits* » pour les personnel-le-s hospitaliers est tout à fait d'actualité.

Concernant la PSC, la CGT revendique une prise en charge 100 % employeur, la prise en compte des ayant-e-s droit et des retraité-e-s, un financement qui n'impacte pas le budget des établissements déjà exsangue avec des répercussions sur les effectifs ou les capacités d'accueil. Par ailleurs, nous exigeons le maintien et le renforcement du CGOS qui est utile aux agent-e-s. Il faut aussi rappeler qu'à ce jour, le CGOS a pour mission de distribuer des œuvres sociales et en aucun cas, faire de la prévoyance.